

Décision DG 2024/009

Avenant n° 2 à la décision 2023/039

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT
RÉGIE DE RECETTES - SERVICES ECONOMIQUES

Le Directeur, ordonnateur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Vu les articles L.6143-1 et L.6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la décision n° 2023/037 du 03 août 2023 instituant une régie de recettes aux services économiques,

Vu la décision n°2023/039 du 03 août 2023 portant nomination des régisseur et mandataire suppléant,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire, en date du 08 mars 2024,

DECIDE

La décision DG 2023/039 est modifiée comme suit :

ARTICLES 2, 4, 5, 6 et 7, Madame Laëtitia DURY est désignée régisseur suppléant en complément de Madame Emelyne DUMAS-FOREST.

ARTICLE 9 : Le directeur de l'établissement public en santé mentale de Saône et Loire, le trésorier de cet établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter du 15 mars 2024.

L'ensemble des autres articles reste inchangé.

Sevrey, le 11 mars 2024

Le trésorier de l'Etablissement Public
de Santé Mentale de Saône-et-Loire,
Responsable de la Trésorerie
Chalon Hôpitaux,
Vincent LENOBLE



Le directeur de l'Etablissement Public
de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Philippe LEQUIEN



Le régisseur titulaire,
(après mention manuscrite
"Bon pour accord")
Florence POILLOT

Bon pour accord

La mandataire suppléante,
(après mention manuscrite
"Bon pour accord")
Laëtitia DURY

"Bon pour accord"

Destinataires :

TCH (original)
Registre des décisions (original)
Régisseur suppléant (copie)
Dossier régies (copie)
DRHAM, dossiers agents (copie)
Finances (copie)